Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB892026C-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

Annule et remplace, pour erreur matérielle, la délibération n°89/2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-quatre du mois d'août, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, adjoints,
Mme Dominique-Anne MASLO, Mme Ségolène SAVARY, M. Jean-Louis NICOLLE,
M. Antoine DESBLES, Mme Guylène LAMBERT, M. Keven JUETTE, M. Louis LOUET conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Guylène LAMBERT
Date d'envoi de la convocation : 18 août 2026
Absents excusés : Mme Maëva FOUGERES BLIE (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL), Mme Chantal JOLY (a donné procuration de vote à Mme Dominique-Anne MASLO)
Absents : Mme Carole DIEUMEGARD, M. Antoine MAURET
Nombre de membres en exercice : 15 **Présents : 11** **Votants : 13** Quorum réuni

DELIBERATION 89/2026/C – 1.1 MARCHE PUBLIC – REHABILITATION D'UN IMMEUBLE EN UNE CELLULE COMMERCIALE ET 3 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – LOT 1 – CURAGE DEMOLITION – AVENANT N°2 – SCD BRETAGNE

Monsieur Le Maire présente l'avenant n°2 dans le cadre du marché de la réhabilitation d'un immeuble en une cellule commerciale et 3 logements locatifs sociaux, en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat Emeraude Habitation :

Entreprise : SCD Bretagne
Lot 1 : curage – démolition
Descriptif des travaux modificatifs : démolition des chevronnières dégradées
Avenant n°2 : 500 € HT soit 600 € TTC

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 04/09/2026
Reçu en préfecture le 04/09/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260824-DELIB892026C-DE

ARTICLE 4. MONTANT RECTIFIÉ DU MARCHÉ GLOBAL

Marché de base	
Montant HT	47 000,00 €
TVA (20%)	9 400,00 €
Montant TTC	56 400,00 €
Montant TTC des avenants précédents	2 700,00 €
Avenant en cours	
Montant HT	500,00 €
TVA (20%)	100,00 €
Montant TTC	600,00 €
Montant marché après avenant	
Montant HT	49 750,00 €
TVA (20%)	9 950,00 €
Montant TTC	59 700,00
Soit	***5,85 %***

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 de l'entreprise SCD Bretagne, pour le lot n°1 – Curage et démolition - dans le cadre du marché de la réhabilitation d'un immeuble en une cellule commerciale et 3 logements locatifs sociaux, en partenariat avec l'Office Public de l'Habitat Emeraude Habitation :

Descriptif des travaux modificatifs : démolition des chevronnières dégradées
Avenant n°2 : 500 € HT soit 600 € TTC

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 4 septembre 2026
et transmission en Préfecture, le 4 septembre 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 24 août 2026
La Secrétaire de Séance
Guylène LAMBERT

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE